



A la demande du Ministre wallon de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, l'asbl Nitrawal coordonne la mise en place d'une Charte Etang à Virelles. Nitrawal travaille en étroite collaboration avec la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Région wallonne, l'Administration communale de Chimay, la Fédération Wallonne de l'Agriculture, le Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, et avec Virelles-Nature, gestionnaire de la réserve naturelle de l'étang.

**Contact et information : Nitrawal 071/68 55 53**



Avec le soutien  
de la



# Virelles

## Charte étang Circuits découverte: Sur les Chemins de Virelles




Un engagement volontaire pour  
préserver son environnement et  
sa région.


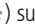
# Virelles

Nous vous invitons à vous rendre sur le bassin d'alimentation de l'étang de Virelles. Depuis 2003, une Charte Etang est mise en place pour préserver la qualité de l'eau des ruisseaux et de l'étang sur ce bassin d'alimentation.

Découvrez cette Charte Etang unique en Wallonie, au travers de deux circuits de randonnée, et admirez des paysages remarquables : la forêt de Fagne, les prairies, l'étang,... Tout au long des parcours, des panneaux d'information vous expliquent cette démarche.

Le départ pour les deux circuits se fait soit devant l'Aquascope Virelles, soit au triangle rouge inscrit sur la fiche promenade balisée n°5 intitulée « Virelles : Promenade de la ronde du Lac ».

**Pour le grand circuit** (environ 11 km), suivre le balisage :   
(ou se référer à la fiche promenade balisée n°5 intitulée « Virelles : Promenade de la ronde du Lac » éditée par l'asbl Chimay Promotion).

**Pour le petit circuit** (environ 3 km), suivre le balisage :  
 puis à partir de l'étoile () sur la carte, suivre les panneaux



## Recommandations :

- En période de chasse, cette promenade n'est pas toujours accessible. Respectez les dates des battues.
- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des agriculteurs.
- Tenez les chiens en laisse.
- Respectez la faune et la flore ; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements. Pour les traversées de voiries, empruntez les passages pour piétons.

## Pour la réalisation...

... de ces deux circuits découverte de la Charte Etang, nous remercions :

- l'asbl Chimay Promotion,
- la Commune de Chimay,
- la Direction Nature et Forêt de la Région wallonne.

